



LE MÉTIER

L'Éducateur·trice de Jeunes Enfants est un travailleur social, diplômé d'Etat, particulièrement chargé de la petite enfance (0 - 7 ans).

Il ou elle travaille dans les établissements et services qui ont en charge l'accueil et le soin des nourrissons et des enfants jusqu'à 7 ans.

Il ou elle assure une fonction d'éducation, d'éveil, d'animation, de prévention, de coordination et de formation :

- auprès des enfants, dans la vie quotidienne et institutionnelle,
- en collaboration avec les parents, les divers travailleurs sociaux, les services administratifs et aussi les élus des communes ou de conseils départementaux.

LIEUX D'INTERVENTION

Dans tous les espaces de vie des jeunes enfants :

- structures d'accueil de la petite enfance : crèches, jardins d'enfants, micro-crèches, Relais Assistant·e·s Maternel·le·s, ...
- structures préventives : Protection Maternelle et Infantile, lieu d'accueil parents-enfants, centre d'action médico-sociale précoce, équipe de prévention et d'actions socio-éducatives
- services hospitaliers, ...
- services et établissements sociaux : pouponnières, foyers maternels, foyers de l'enfance, services de protection des mineurs, Instituts médico-éducatifs, centres médico-psychopédagogiques (CMPP), maisons d'enfants à caractère social (MECS), ...
- structures et services socio-éducatifs et culturels : périscolaires, centres de loisirs, ludothèques, centres socio-culturels, centres de vacances, ...
- communes, conseils départementaux, associations, ...



L'Éducateur·trice de Jeunes Enfants doit être capable d'élaborer une démarche éducative favorisant le développement du jeune enfant dans les registres psychomoteur, cognitif, affectif et social.

Il ou elle doit disposer de compétences relationnelles :

- Avec les enfants : écoute et observation de l'enfant,
 - Avec les adultes : animation d'équipe, communication avec les familles et acteurs sociaux
- Par ailleurs, sens des responsabilités, créativité, ouverture d'esprit, sens de l'organisation sont des qualités indispensables à l'exercice de ce métier.

CONTENU DE LA FORMATION ET ORGANISATION

La formation EJE est réglementée par

- [Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants](#)

- [Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II](#)

La formation comporte **1 500 heures d'enseignement théorique**, réparties en 4 grands domaines de formation (DF) sur 3 ans :

DF1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (500 heures - liste non-exhaustive) :

- Histoire du métier du travail social et de l'intervention sociale
- Le développement de l'enfant dans sa globalité
- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de la famille

DF3 Institution, travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (250 heures - liste non-exhaustive) :

- Théories de la communication
- Communication et travail social
- Les écrits professionnels
- Institution, et organisation dans le champ de la petite enfance

DF2 Action éducative en direction du jeune enfant (500 heures - liste non-exhaustive) :

- Caractéristiques et spécificités du jeune enfant
- La prévention
- L'action et la relation éducative, les courants et les approches éducatifs et pédagogiques
- Le groupe, du jeune enfant à l'adulte, la socialisation

DF4 Dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (250 heures - liste non-exhaustive) :

- Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social et du secteur associatif en lien avec le secteur de la petite enfance
- La petite enfance dans les politiques sociales en France
- Travail en partenariat et en réseau
- Introduction au droit

et **2 100 heures (60 semaines) de formation pratique**.

1ère période : Découverte du milieu et du métier

308 heures à réaliser au cours du semestre 1 auprès d'un·e professionnel·le EJE

2ème période : Contextualisation et communication (1 et 2)

deux fois 308 heures à réaliser sur le même site qualifiant en semestres 2 et 3, entrecoupés par les vacances d'été

3ème période de formation pratique : Institution et prévention

308 heures à réaliser en semestre 4

4ème période de formation pratique : Stage de professionnalisation

868 heures à réaliser en semestre 5 et 6



En voie directe : il s'agit d'une formation à temps plein d'une durée de 3 ans excluant toute autre activité parallèle et commençant en septembre de l'année en cours. Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région, l'étudiant·e n'étant redevable que des droits d'inscription et des frais de scolarité. L'admission en voie directe est conditionnée par le quota d'étudiant·es déterminé par la Région, les candidat·es étant admis par ordre de mérite.

En apprentissage : elle nécessite la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur et est réservée aux personnes âgées de 16 à 30 ans. L'inscription se fait auprès du Centre de Formation d'Apprentis du secteur social et médico-social, géré par l'[ARASSM CFA Sanitaire, Social et Médico Social \(Association Régionale pour l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social\)](#), la formation étant dispensée par L'EDIAC. L'entrée en formation pour les apprentis se fait dans les mêmes conditions que ceux en voie directe, la durée de la formation étant de 3 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Ou être titulaire d'un diplôme certifiant ou titre homologué ou inscrits au Répertoire Nationale des certifications professionnelles au moins de niveau IV
- Soit être en terminale et s'inscrire sur Parcoursup (l'admission définitive est prononcée après succès au Bac).

ÉPREUVES DE SÉLECTION D'ADMISSION À LA FORMATION EJE

L'épreuve de sélection à la formation EJE se fait sur **étude de dossier et un entretien individuel oral** (20 à 30 minutes) avec un jury composé d'un·e formateur·trice du centre ou d'un membre de la direction et d'un·e professionnel·le de terrain.



Deux voies possibles :

1/ Vous êtes **lycéen·nes et futur·es bachelier·es, apprenti·es, étudiant·es en réorientation** ou avez **moins de 26 ans et encore récemment scolarisé·es** : vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme Parcoursup puis inscription à l'épreuve de sélection à la formation de L'EDIAC Formations sur Parcoursup.

2/ Vous avez **plus de 26 ans ou n'êtes plus scolarisé·es depuis plus de 2 ans** : inscription à l'épreuve de sélection d'admission de L'EDIAC Formations. Un dossier de demande d'inscription est à télécharger sur le site de L'EDIAC Formations.

Frais de participation à l'épreuve de sélection : **150€**.

Les frais de participation à l'épreuve de sélection ne sont pas remboursés après le dépôt du dossier ni en cas de non-réussite à l'épreuve de sélection.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité et les droits d'inscription s'élèvent à **750€** pour chaque année de formation (tarif en vigueur).

La Contribution à la Vie Étudiante de Campus (CVEC) est obligatoire et doit être **acquittée avant l'entrée en formation à l'EDIAC Formations (95€ au 1er septembre 2022)**.

BOURSE SANITAIRE ET SOCIALE

Sur le site de la Région Grand Est, rubrique bourse sanitaire et sociale, vous pouvez :

- trouver toutes les informations concernant les modalités d'attribution des bourses d'études que la Région Grand Est attribue ;
- simuler une demande de bourse de manière anonyme pour voir si vous avez droit à une bourse et à quel montant ;
- déposer officiellement votre demande de bourse en ligne pour suivre l'évolution de votre dossier en temps réel.

Liens :

- <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/bourse-secteur-sanitaire-social/>
- <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/BSS-WEB/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

Pour toutes questions ou demandes concernant la formation d'Éducateur de jeunes enfants à L'EDIAC Formations, merci de nous contacter par

- mail : secretariat@ediacformation.com

- téléphone : **03.88.14.42.90**

- ou sur notre site via [notre formulaire de contact](#)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



www.ediacformation.com



@L EDIAC Formations